

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 22 juin 2022

DATE D’AFFICHAGE : 7 juillet 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice :	33
Présents :	23
Votants :	28

L’an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux-juin deux mille vingt-deux, s’est réuni en salle du Conseil à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointés,  
M. CAMARA, Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. AZIMI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme KHARJA, M. FARIGOULE, Mme SIRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. GAILLARD	(Procuration à Mme ARENOU)
M. DUBOIS	(Procuration à M. GOURVENEK)
Mme RAKOTOMALALA	(Procuration à M. LONGEAULT)
M. HILALI	(Procuration à M. BOUCHELLA)
M. ODIRA	(Procuration à M. M. FARIGOULE)

**Absents excusés :**

Mme BIGLIONE, M. ALIMI, M. MARCIN, Mme LARABI, M. CHETBI

**RAPPORT SUR L’UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2531-12 et suivants, et R.2531-23 et suivants,

**VU** la loi N°91-429 du 13 mai 1991 modifiée, instituant un fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF),

**CONSIDERANT** que le Maire d’une commune bénéficiaire du FSRIF doit présenter au conseil municipal un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l’amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement,

**CONSIDERANT** le rapport faisant partie intégrante de la présente délibération,

**ENTENDU** l’exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Maire-Adjoint délégué aux Finances et à la Commande publique, Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**PREND ACTE** du rapport sur le versement à la ville de Chanteloup-les-Vignes en 2021, du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France :

La ville a perçu 1 081 401 € au titre du Fonds de Solidarité de la Région d’Ile de France pour 2021.

Cette dotation a été instituée, pour contribuer à l’amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d’Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Cette dotation a permis d’abonder les chapitres relatifs à l’action sociale, au sport et à l’animation, à l’enseignement, à la petite enfance.

Cette dotation permet donc de maintenir et de compléter les actions indispensables à la population dans de multiples secteurs :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20220706-2022-DEL-68-DE  
Date de réception en préfecture : 22/07/2022

- ◆ Améliorer les moyens accordés à la scolarité, l'essentiel des groupes scolaires relevant de l'éducation prioritaire,
- ◆ Contribuer à soutenir le tissu associatif en complément des fonds alloués par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville (anciennement Contrat Urbain de Cohésion Sociale),
- ◆ Contribuer à améliorer, par la participation de la ville, les actions sociales entreprises par le CCAS,
- ◆ Maintenir et développer l'accueil de la petite enfance,
- ◆ Développer les actions de gestion urbaine indispensables à la pérennisation des investissements mis en œuvre dans le renouvellement urbain,
- ◆ Permettre d'assurer l'entretien des équipements publics et des espaces publics,
- ◆ Mettre en œuvre des actions de médiation sur les espaces publics et dans les équipements,
- ◆ Développer les actions de prévention, d'éducation et de santé prévues au contrat urbain de cohésion sociale,

Chanteloup-les-Vignes, le vingt juillet deux mille vingt-deux



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le : 22 JUL. 2022

- la transmission à la Sous-Préfecture

le : 22 JUL. 2022

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20220706-2022-DEL-68-DE  
Date de réception préfecture : 22/07/2022